

Toute personne condamnée à aucune telle amende sera à défaut de paiement, emprisonnée dans la prison commune de ce district, pour un espace de temps n'excédant pas trois mois, à la discrétion de la cour.

5 XXVII. Les honoraires ci-après seront accordés aux différents officiers ci-après mentionnés, ou à leurs substitués.

- A l'officier rapporteur..... £
- A chacun des membres des comités de surveillance.....

10 A chaque cleric de poll.....

A deux connétables spéciaux, gardiens du lieu du poll

Ces différents honoraires seront payés à l'officier rapporteur à même les fonds du revenu consolidé sur warrant du gouverneur, adressé au receveur général, et distribués par l'officier rapporteur

15 aux autres officiers et personnes qui y auront droit en vertu de cet acte.

XXVIII. Les clauses ou sections deux, quatre, cinq, six, sept, huit, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, quarante, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante-un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante, soixante-un, soixante-deux, soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq et soixante-six, dans l'acte passé en la douzième année du règne de sa majesté Victoria, intitulé : “ *Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte, les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province, à l'assemblée législative,*” en autant qu'elles ont rapport aux élections dans le Bas-Canada, sont par le présent acte rappelées.

Sections de l'acte XII Vic. chap. 27.

XXIX. Les mots “ député officier rapporteur” dans le 41e clause de l'acte cité en dernier lieu, seront censés pour les fins du présent acte être remplacés par les mots “ comité de surveillance” ou “ l'un des membres du comité de surveillance.”

Substitution de mots dans la 41e clause du dit acte.

XXX. Il sera transmis à chaque officier rapporteur en même temps que le writ d'élection une copie de cet acte avec une copie

Copies des actes concernant